

**Les entrées – accès centre station**

→ L'entrée principale se fait en empruntant le Parking P2

→ L'entrée par le Parking P1 est maintenue pour :

- Les résidents occupants un logement dans les résidences suivantes : Les Sagnes / Font du Roy / Buron des Gardes / Sumène / Gravière et Saporta.

Ces résidents seront autorisés momentanément à stationner sur les arrêts minutes : à l'entrée du P1, couloir d'accès à la Tour Sumène, au bas de l'Office de tourisme afin de décharger ou charger leurs véhicules.

Ils devront par la suite stationner dans les parkings P4 et P5 (après la Chapelle).

- Les résidents disposant d'un parking souterrain, pourront circuler sur le P1 et devront être munis d'un badge ou d'un document justifiant de leur séjour.
- Les résidents du lotissement du Rocher du Cerf, pourront circuler sur le P1 et devront être munis d'un badge ou d'un document justifiant de leur séjour dans le lotissement.
- Un couloir central sera réservé aux bus afin de déposer ou reprendre leurs usagers.

Des modules temporaires type « algeco » sont à disposition dans le parking des ateliers de la SAEM, pour déposer les sacs.

Plan Centre Station – Circulation et stationnement HIVER 2021-2022

